

DEONTOLOGIE ET ETHIQUE EN SCIENCES MEDICO-SANITAIRE CHEZ LES INFIRMIERES, LES SAGES-FEMMES ET LES TECHNICIENS MEDICO-SANITAIRES

I. INTRODUCTION

Dans le cadre du séminaire d'imprégnation des personnels du Ministère de la Santé Publique nouvellement recrutés à la fonction publique cadrant avec le recrutement de 25 000, il a été demandé au président de l'ONPMS empêché et que je représente de faire une présentation sur la déontologie et l'éthique en Sciences Infirmières et Médico-Sanitaire.

II. OBJECTIFS :

1. Rappeler aux nouveaux professionnels les différents concepts éthiques et déontologiques nécessaires permettant aux professionnels médico-sanitaires (infirmiers, sages-femmes et techniciens médico-sanitaires) de mieux assimiler les différentes théories et pratiques dans leurs différents domaines.
2. Sensibiliser ou mieux conscientiser les nouveaux PMS à intégrer des différents concepts ci-dessus dans leurs pratiques quotidiennes.
3. Faire un plaidoyer auprès des utilisateurs pour qu'ils développent un cadre propice au respect des pratiques éthiques et déontologiques dans les formations sanitaires.

III. MOTIVATION : relever le défi du millénaire en contribuant à la qualité des soins aux bénéficiaires, soins qui demeurent une fin suprême à ne pas ajourner ou marchander pour une bonne intendance hospitalière.

IV. CONTENU DE L'EXPOSE :

1. Rappeler aux nouveaux professionnels les différents concepts éthiques et déontologiques nécessaires permettant aux professionnels médico-sanitaires (infirmiers, sages-femmes et techniciens médico-sanitaires) de mieux assimiler les différentes théories et pratiques dans leurs différents domaines.

- **Notion de la personne : sujet de notre agir moral**
- **Morale professionnelle**
- **Ethique** : c'est une science morale normative c'est-à-dire l'étude des mœurs, des normes et valeurs qui doivent être respectées et qui présuppose une réflexion critique sur leur validité, sur la conformité au bien ou à l'amour de Dieu
- **Bioéthique** : c'est un domaine spécialisé de l'éthique qui traite des problèmes rattachés à la naissance, à la mort, aux soins de santé, aux nouvelles technologies médicales, aux techniques de reproduction, à l'usage des drogues, aux greffes d'organes, au coût de la santé et au droit à la santé...
- **Déontologie** : c'est la partie de l'éthique qui traite des droits et des devoirs moraux propres à la profession médico-sanitaire.
- **Le code de déontologie** : c'est l'ensemble des règles morales (devoirs et droits) élaborées pour le bon fonctionnement et la profession médico-sanitaire.
- **La loi**
- **Les normes**
- **Les déviances**
- **Valeurs et système de valeurs (liberté, respect de la dignité, tolérance)**
- **Croyances**
- **La culture**
- **La religion**
- **Le signe**
- **Le symbole**
- **Le préjugé**
- **Le devoir**
- **Le droit**
- **Les droits de l'homme** : ce sont des exigences innées parce que l'homme les apporte avec lui en naissance ou encore les droits de la personnalité c'est-à-dire une forme d'exigence qui confère à une personne une protection contre les faits de confusion, de violence et de dénigrement.
- **Les droits de l'enfant** : la notion de maltraitance : l'enfant maltraité est celui qui est victime de violences physiques, de cruauté mentale, des

abus sexuels, de négligence lourde ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.

- **Les droits des personnes âgées**
- **Notion de violence et de contrainte dans les soins**
 - La violence et la contrainte exercées du soignant vers le soigné
 - La violence et la contrainte exercées du soigné vers le soignant
- **Les droits des malades et des mourants** : le consentement éclairé et droit à sa vérité : c'est le fait pour tout soignant ou investigateur de faire connaître au patient l'objet du traitement, la contrainte et la durée, les accidents possibles afin que ce dernier puisse accepter librement, sans pression aucune de se soumettre à ce traitement en toute connaissance de cause.
- **Les différents stades de mourir et la notion d'accompagnement des mourants**
- **Le concept des soins palliatifs** : ce sont des soins de confort spécialisés administrés dans une approche humanisée aux malades en phase terminale.
- **Acharnement thérapeutique** : C'est l'effort démesuré, disproportionné qu'entreprennent certains personnels de santé pour maintenir une vie qui n'a plus rien d'humain (malade dans un coma irréversible avec EEG plat)
- **L'euthanasie** :
 - C'est le fait d'entraîner chez les malades incurables, atteints de souffrances atroces une mort douce grâce à l'administration de substances stupéfiantes ou calmantes
 - C'est le fait de donner la mort par pitié, pour supprimer radicalement des souffrances extrêmes ou éviter aux enfants anormaux, aux incurables, aux malades mentaux, la prolongation pendant des années d'une vie pénible qui pourrait en outre imposer des charges trop lourdes aux familles ou à la société.
- **La confidentialité**
- **Le secret professionnel** : C'est tout vécu, appris, surpris et deviné du malade par le fait ou l'occasion de la profession et qui doit rester secret ; il s'agit d'une obligation qui découle de la confiance indispensable du patient à tout membre de l'équipe de santé.

- **Les fondements du secret professionnel** : fondement moral et fondement légal
- **Les éléments du secret professionnel** : les faits médicaux et les faits extra-médicaux.
- **Les personnes tenues au secret professionnel dans une formation sanitaire**
- **La révélation du secret professionnel** : la notion du secret partagé.
- **La révélation du secret professionnel**
- **Modes de révélation du secret professionnel**
- **Les circonstances particulières de révélation du secret professionnel**
- **Les exceptions légales au secret professionnel**
- **Conscience professionnelle** : c'est le comportement qui pousse le professionnel à remplir scrupuleusement sa tâche sans qu'un contrôle soit nécessaire.
- **Responsabilité professionnelle** : C'est l'obligation de répondre de ses actes ou de ceux des personnes dont on a la charge devant une autorité compétente en acceptant les conséquences.
 - **Responsabilité civile**
 - **Responsabilité pénale** : notion d'infraction professionnelle commise par action ou par omission susceptible d'entraîner le professionnel en justice.
- **Les qualités professionnelles**
 - Aptitudes physiques
 - Aptitudes intellectuelles : esprit d'observation, esprit d'initiative, esprit d'organisation, maturité d'esprit.
 - Qualités morales
 - Justice
 - Altruisme
 - Dévouement
 - Compétence
 - Conscience professionnelle
 - Tact
 - Discrétion
 - Loyauté

- Précision
- Exactitude
- Ordre
- Propreté
- Economie
- **Concept sur les modes de procréation assistée**
 - Insémination artificielle de la femme
 - Don de sperme ou d'ovocyte
 - L'allocation de l'utérus
 - Positions des différentes organisations et religions
- **Concept sur l'interruption volontaire de grossesse**
- **La notion d'expérimentation sur l'homme** : le don d'organe et la transplantation.
- **La délibération éthique**
- **Le point sur l'ONPMS et code de déontologie**

2. Sensibiliser ou mieux conscientiser les nouveaux PMS à intégrer des différents concepts ci-dessus dans leurs pratiques quotidiennes

Les PMS ont pour but fondamentaux de promouvoir la santé, de prévenir la maladie, restaurer la santé et de soulager la souffrance. Pour les pratiques quotidiennes et les griefs à l'encontre de ce personnel, un questionnement s'impose pour permettre à chaque participant d'avoir toujours présent à l'esprit qu'il peut supporter l'acte ou le comportement qu'il affiche à l'endroit du bénéficiaire. Autrement dit, se mettre à la place de l'autre avant d'agir et surtout avoir une conscience tranquille après son acte.

Question 1 : Avez-vous déjà malade jusqu'à vous rendre dans une formation sanitaire ? oui : non :

Question 2 : si oui avez-déjà été hospitalisé dans une formation sanitaire ? oui : non :

Question 3 : si hospitalisé, avez-vous été satisfait de l'accueil ?
oui : non :

Question 4 : si hospitalisé, avez-vous été satisfait des soins reçus ?
oui : non :

Question 5 : si non satisfait, qu'est-ce qui vous le plus marqué négativement depuis l'entrée jusqu'à la sortie ?

.....
.....
.....
.....

Question 6 : Quelles sont les reproches des usagers des formations sanitaires à l'endroit du personnel soignant ?

.....
.....
.....
.....

Question 7 : ces reproches sont-elles fondées ? oui : non :

Question 8 : Vous serez bientôt membre de ces équipes sur le terrain, quels sentiments avez-vous pour ces reproches à votre endroit ?

.....
.....
.....
.....

Question 9 : Que proposez-vous dans l'ensemble comme solution pour réduire ou enrayer ces maux ?

.....
.....
.....
.....

Les différentes réponses à ces questions vont certainement vous édifier pour mieux servir les patients qui vous seront confiés.

3. Faire un plaidoyer auprès des utilisateurs et responsables des différents ordres professionnels pour qu'ils développent un cadre propice au respect des pratiques éthiques et déontologiques dans les formations sanitaires par :

- La sensibilisation permanente des personnels de santé sur les normes éthiques (toutes les catégories confondus)
- Le développement de l'esprit du corps entre toutes les catégories confondues

- L'organisation des séminaires de recyclage sur l'éthique professionnelle au profit des personnels de santé (présentation des études de cas)
- L'initiation du personnel de santé à la délibération éthique
- La création dans les institutions sanitaires des comités éthiques
- La vulgarisation par les différents ordres professionnels de la santé des codes de déontologie
- Sanctions sévères aux personnels de santé coupables de violation du code de déontologie
- Récompenses ou motivations des personnels de santé qui se seraient distingués positivement dans la pratique de leur profession (conscience professionnelle, bonne relation d'aide, abnégation et dévouement dans le travail) soient récompensés (stages de perfectionnement, promotion, etc...)
- L'état devrait revoir les salaires du personnel de santé comme il l'a fait dans les autres secteurs.

CONCLUSION

Etant donné que l'éthique et le respect du code de déontologie des PMS demeurent au centre de la vie sociale et communautaire, leurs pratiques doivent absolument régler l'agir du personnel soignant. Leurs impacts dans les pratiques quotidiennes sont évidents. Leurs effets sont positifs même si les applications dans les actes quotidiens restent approximatives. L'essentiel pour chaque professionnel est de prendre appui sur sa conscience, je veux dire prendre conscience s'il a une conscience à développer devant qui il doit rendre compte des actes posés bons ou mauvais. Prendre conscience enfin de son rôle social, de sa mission quasi-divine dont il a le privilège à travers sa noble profession.

Pour l'ONPMS

**Le Secrétaire Général
FEUGANG Jean René**